



HAL
open science

La Colombie aux prises avec ses vieux démons

Frédéric Massé

► **To cite this version:**

Frédéric Massé. La Colombie aux prises avec ses vieux démons. Les Études du CERI, 2017, 226-227, pp.9-13. hal-04292688

HAL Id: hal-04292688

<https://sciencespo.hal.science/hal-04292688>

Submitted on 22 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL
open science

La Colombie aux prises avec ses vieux démons

Frédéric Massé

► **To cite this version:**

Frédéric Massé. La Colombie aux prises avec ses vieux démons. Les Études du CERI, 2017, n° 226-227, pp.9-13. hal-04292688

HAL Id: hal-04292688

<https://sciencespo.hal.science/hal-04292688>

Submitted on 22 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Colombie aux prises avec ses vieux démons

Frédéric Massé

Le 23 septembre 2016, les accords de paix tant attendus entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) étaient enfin signés à Carthagène des Indes, lors d'une cérémonie officielle à laquelle ont assisté plus de vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement étrangers ainsi que de nombreuses personnalités économiques et politiques. Non moins symbolique, les FARC avaient organisé quelques jours plus tôt leur X^e conférence – la dernière en tant qu'organisation en armes – avec concerts de rocks, médias et plus de deux cent délégués. « Enfin la paix », entendait-on un peu partout. Tous les problèmes du pays ne se régleraient certes pas du jour au lendemain, mais après plus de cinquante ans de conflit armé et quatre longues années de négociations, une page de l'histoire colombienne semblait se tourner. Une nouvelle ère s'ouvrait enfin. Le post-conflit était désormais dans tous les esprits.

Du moins le pensait-on, car c'était sans compter sur le référendum/plébiscite¹ convoqué à peine une semaine plus tard (le 2 octobre), convocation populaire décidée de longue date par le président Santos lui-même alors qu'il n'en avait pas l'obligation, mais à l'issue de laquelle tout le monde pensait que le « oui » l'emporterait haut la main.

Avec une très courte majorité de « non » (50,21 % contre 49,78 % de « oui »), la Colombie faisait une nouvelle fois parler d'elle sur la scène internationale. Le pays s'en serait bien passé. « Les Colombiens votent contre la paix », pouvait-on lire ici et là. Les résultats traduisaient en fait une réalité beaucoup plus complexe, mais du jour au lendemain, le panorama politique colombien était complètement chamboulé et l'avenir immédiat du pays incertain.

Encore abattu par les résultats du référendum, le président Santos recevait pourtant quelques jours plus tard une heureuse nouvelle, à laquelle plus personne ne croyait : le prix Nobel de la paix. Bien plus qu'un simple lot de consolation, ce prix allait permettre au chef de l'Etat colombien de relever la tête et d'engager des discussions avec les différents leaders des partisans du « non », en vue de trouver une solution politico-juridique à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix.

Depuis, l'opposition se plaint d'avoir été trompée et considère les nouveaux accords illégitimes. Cela étant, la Colombie a sans doute évité le pire : une rupture des négociations et la reprise des combats. Reste que le plus dur est à venir : mettre en œuvre ces accords de paix. D'autant que le pays est entré prématurément en campagne présidentielle et que la population est fortement polarisée.

UNE ANNÉE 2016 DE SUSPENSE ET DE REBONDISSEMENTS

Au cours de l'année 2015, un certain nombre de points difficiles à traiter, tels que celui de la justice transitionnelle, avaient été débloqués, laissant entendre que les crises passées avaient été surmontées et que les négociations étaient entrées dans leur dernière ligne droite². Après la poignée de mains historique entre le président Santos et le leader des FARC, alias Timochenko, le 23 septembre 2015 à La Havane, un accord de paix final et définitif avait même été annoncé pour le 23 mars 2016 au plus tard.

¹ En espagnol, le terme exact de la convocation populaire du 2 octobre 2016 est « *plebiscito* » car selon la loi colombienne, un référendum a d'autres implications juridiques. Cela étant, les spécialistes ont également parlé de plébiscite référendaire.

² Voir F. Massé, « Colombie : une année riche en rebondissements », in « Amérique latine - L'année politique 2015 », *Les Etudes du CERI*, n° 217-218, décembre 2015.

Preuve que les négociations allaient dans le bon sens, les deux parties avaient en outre décidé d'inviter deux représentants des Nations unies et de l'Union des nations sud-américaines (Unasur) à participer à la sous-commission technique en charge du cessez-le-feu, du désarmement et de la démobilisation des guérilleros. Prenant acte de la demande du gouvernement colombien et des FARC « [...] d'inclure dans l'accord de paix final un mécanisme tripartite chargé de surveiller et de vérifier le cessez-le-feu et la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs, ainsi que le dépôt des armes », une résolution avait même été votée par le Conseil de sécurité des Nations unies en janvier 2016 afin « de mettre en place, pour une période de 12 mois, une mission politique ("la Mission") dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général, qui fera partie du mécanisme tripartite susmentionné, dont elle sera la composante internationale et dont elle assurera la coordination » (S/RES/2261 du 25 janvier 2016).

Tout semblait donc aller pour le mieux en vue de la signature des accords de paix définitifs prévue pour fin mars 2016. C'était oublier que les dernières lignes droites sont souvent plus longues que prévu, car un processus n'est pas un simple procédé et les processus de paix demeurent fragiles de bout en bout.

Les deux parties ont dû tout d'abord régler certains détails concernant l'accord sur la justice transitionnelle, ce qui explique que le texte complet de l'accord annoncé en grandes pompes le 23 septembre 2015 n'a été rendu public que le 15 décembre de la même année.

Autre cause du retard, le point relatif à la fin du conflit. En effet, l'accord annoncé a buté sur des questions à la fois techniques et politiques, à savoir le nombre, la taille et le fonctionnement des zones de cantonnement prévues pour faciliter le désarmement, la démobilisation et le retour des FARC à la vie légale et politique. Une solution a finalement été trouvée avec l'aide des Nations unies : une fois les accords de paix signés, les FARC concentreraient leurs troupes dans vingt-deux zones de cantonnement réparties sur l'ensemble du pays pour une période de six mois et rendraient progressivement leurs armes aux représentants des Nations unies.

Une autre raison explique également l'insistance de la guérilla à revendiquer des zones de paix semi-permanentes : leur sécurité physique. Depuis des mois, les FARC insistent pour qu'une solution soit trouvée concernant l'étude du phénomène paramilitaire et la lutte contre ce problème persistant. La question n'était pas seulement historique. Il s'agissait également d'éviter que ne se répètent les assassinats de membres de l'Union patriotique de la fin des années 1980, dont on estime le nombre entre trois et quatre mille. Pour beaucoup, la question demeurait d'actualité en raison de la multiplication des assassinats de défenseurs des droits de l'homme depuis le début des négociations. Pour les dix premiers mois de l'année 2016, les Nations unies rapportent que plus d'une cinquantaine d'entre eux ont été tués, contre soixante-neuf pour l'ensemble de l'année 2015. Les FARC souhaitaient que soit créée une commission spéciale pour étudier la question, mais le gouvernement, qui avait déjà accepté la création d'une commission historique chargée d'étudier les causes du conflit et dont les résultats s'étaient avérés pour le moins mitigés, se montrait beaucoup plus réticent.

Sur le plan politique, les FARC avaient également conscience que leur avenir politique était pour le moins incertain. La reconversion d'un mouvement de guérilla en parti politique n'est jamais évidente, car bien souvent, les organisations de masse, syndicats et autres mouvements qui soutiennent les groupes armés durant le conflit tendent à retrouver leur autonomie une fois les accords de paix signés. En outre, les FARC n'étaient pas sans ignorer que les exactions commises dans leurs zones d'influence durant de nombreuses années ne plaidaient pas non plus en leur faveur. Les revers essayés aux élections régionales d'octobre 2015 par certains candidats qui leur étaient proches, dans des zones pourtant considérées comme leurs fiefs, leur en avaient donné un avant-goût amer. Les FARC savaient donc que pour conserver un minimum de chances de participer activement à la future vie politique du pays, elles auraient besoin de maintenir ou de renforcer leur présence dans leurs zones historiques. Les FARC savaient par ailleurs que leur survie politique passait aussi et surtout par la signature d'accords de paix suffisamment attractifs aux yeux de leurs sympathisants et électeurs potentiels pour ne pas se décrédibiliser et se faire déborder par des mouvements de gauche radicale non armés.

D'où leur insistance à demander la convocation d'une assemblée nationale constituante qui leur permettrait de remettre sur la table un certain nombre de sujets qu'ils n'auraient pas pu inclure dans les accords de paix. Il s'agissait également de protéger ou de « blinder » les futurs accords de paix, autrement dit, d'empêcher qu'ils ne puissent être remis en cause par un futur gouvernement.

En dépit des progrès réalisés, aucune annonce n'a toutefois été faite le 23 mars 2016. Pour autant, les négociations n'étaient pas au point mort. En acceptant que les futurs accords de paix bénéficient d'un statut spécial et soient élevés au rang constitutionnel (Accord spécial de paix du 12 mai 2016), le président Santos a en partie répondu aux exigences des FARC, tout en espérant les convaincre de renoncer à la convocation d'une nouvelle assemblée constituante. Un compromis a été trouvé *in fine*. Si le texte final ne fait pas référence à une assemblée constituante à proprement parler, il évoque un « pacte national de paix », ce que beaucoup considèrent comme une façon d'entrouvrir la voie à une future assemblée.

Entre les mois de mai et août 2016, chaque semaine a apporté son lot de spéculations au sujet de la signature imminente des accords de paix. D'autres accords d'importance ont été conclus, mais rien quant à la signature ferme et définitive de l'ensemble des accords de paix. Le 23 juin, le communiqué commun numéro 76 a annoncé trois accords majeurs : un premier sur le cessez-le-feu bilatéral³ ; un autre sur la lutte contre les organisations criminelles et le phénomène paramilitaire⁴ ; et enfin un « accord » sur le mécanisme d'approbation des futurs accords de paix⁵.

Un mois plus tard, un nouvel accord a été conclu sur la question du genre⁶, une première dans des négociations de paix. Mais alors que la plupart des observateurs et analystes commençaient à s'impatienter et que plus grand monde ne pensait qu'un accord définitif puisse être signé avant un ou deux mois, le 24 août 2016, les deux parties ont annoncé qu'un accord de paix définitif avait été conclu. Le « conclave » convoqué par le président de la République au début du mois d'août avait porté ses fruits. Le texte final des accords allait être traduit dans les différentes langues indigènes du pays puis rendu public avant la signature officielle à Carthagène des Indes le 26 septembre 2016. Ne restait donc plus qu'à ce que les Colombiens appelés à se prononcer pour ou contre les accords de paix votent massivement en faveur du « oui ».

DOUBLE COUP DE THÉÂTRE : LE « NON » AU RÉFÉRENDUM ET LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

Deux semaines encore avant la date du référendum, tous les sondages prévoyaient que le « oui » l'emporte avec une marge significative comprise entre 55 % et 70 % des votes. Au cours des semaines précédentes, et notamment après le vote du Brexit au Royaume-Uni, certaines voix se sont élevées pour mettre en garde contre la possibilité d'un vote sanction à l'encontre du président Santos, dont la cote de popularité était une des plus faibles jamais atteintes par un président de la République colombien. Juan Manuel Santos avait tout misé sur la paix. Certes, après l'annonce de la signature des accords définitifs, l'absence de manifestation de joie spontanée dans les rues témoignait d'une certaine apathie de la population, tandis que les sondages prévoyaient un fort taux d'abstention et que nombre de Colombiens se disaient encore indécis. Et pourtant, une semaine avant le référendum, et qui plus est

³ Acuerdo sobre « Cese al fuego y de hostilidades bilateral y definitivo y dejación de armas ».

⁴ Acuerdo sobre « Garantías de seguridad y lucha contra las organizaciones criminales responsables de homicidios y masacres o que atentan contra defensores de derechos humanos, movimientos sociales o movimientos políticos, incluyendo las organizaciones criminales que hayan sido denominadas como sucesoras del paramilitarismo y sus redes de apoyo, y la persecución de las conductas criminales que amenacen la implementación de los acuerdos y la construcción de la paz ».

⁵ Acuerdo sobre « Refrendación ».

⁶ Communiqué commun numéro 82, du 24 juillet 2016.

après la signature officielle des accords de paix, personne n'avait imaginé que le « non » puisse l'emporter. Certains sondages non divulgués effectués quelques jours avant le scrutin laissaient certes entrevoir un résultat plus serré que prévu, mais en cette fin d'après-midi du dimanche 2 octobre 2016, la surprise a été de taille et les résultats ont provoqué un véritable tremblement de terre politique.

Dans l'attente d'analyses plus fines et distanciées permettant de mieux comprendre les raisons de ce vote sanction, plusieurs explications ont été avancées. Premièrement, le taux d'abstention particulièrement élevé pour un scrutin chargé d'un tel enjeu. Dans un pays où plus de 50 % des électeurs ne se rendent habituellement pas aux urnes, le taux d'abstention a dépassé les 62 %.

La campagne a été très polarisée et a donné lieu à toutes sortes de simplifications, exagérations et autres mensonges. Les partisans du « oui » se sont également montrés désunis et non exempts d'une certaine suffisance. Par ailleurs, d'autres thèmes, étrangers à ce qui était en jeu, se sont immiscés dans les débats. Par exemple, la question du genre a été instrumentalisée par les Eglises évangélistes qui bénéficient d'une forte audience en Colombie et qui ont fait pencher la balance en faveur du « non ».

Reste enfin les raisons relatives au contenu même des accords de paix, dont certains points étaient difficilement acceptables pour une partie de la population. Concernant la justice transitionnelle, la plupart des partisans du « non » ont mis en avant le fait que, selon eux, ces accords revenaient à accorder une impunité *de facto* aux chefs de la guérilla accusés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Pour la Cour pénale internationale, le texte répondait pourtant aux normes en la matière, même si elle n'a pas manqué de rappeler que seules les actions concrètes et la mise en œuvre effective de la juridiction spéciale de paix permettraient d'éviter tout cas d'impunité.

Une autre critique importante concernait la possibilité offerte aux anciens guérilleros de prendre part à la vie politique et de se présenter à des élections populaires, ainsi que la garantie d'obtenir dix sièges au minimum – cinq au Sénat et cinq à la Chambre des représentants – pendant deux législatures, soit une durée de deux fois quatre ans. Pour certains, cette mesure censée protéger la reconversion des FARC en parti politique non armé et faciliter la réintégration de leurs chefs dans la vie politique n'avait pourtant rien de scandaleux⁷. D'autres concessions, telle que l'indemnité des futurs démobilisés (équivalente à 80 % du salaire minimum pendant une durée de deux ans) auraient également suscité certaines réticences parmi la population.

Visiblement affecté par les résultats du référendum, Juan Manuel Santos, dont certains pensaient même qu'il allait démissionner, semble toutefois avoir bénéficié d'une véritable bouffée d'oxygène grâce au prix Nobel de la paix qui lui a été décerné quelques jours plus tard, à la surprise de tous.

UNE RENÉGOCIATION EXPRESS

Revigoré par ce prix hautement symbolique, le chef de l'Etat a tenté à nouveau de sortir les accords de paix de l'impasse dans laquelle ils étaient tombés. Différentes options se présentaient à lui : renégocier les accords de paix, organiser un nouveau référendum, convoquer une assemblée constituante ou encore passer en force. Cependant, aucun de ces scénarios n'était vraiment satisfaisant, les plus pertinents sur le plan juridique ne l'étant pas forcément sur le plan politique, et vice versa. Le problème renvoyait aussi et surtout à des questions de fond : la paix était-elle plus importante que la démocratie ? Autrement dit, fallait-il faire passer la paix avant le respect de la démocratie ? Jusqu'où était-il possible d'aller afin de préserver la paix ? Nier le résultat du référendum sous prétexte de

⁷ Voir par exemple F. Massé, « Las curules de las FARC en el Congreso : ni muy poquito, ni muy exagerado », *El Espectador*, 27 août 2016.

vouloir préserver la paix était compliqué, voire même dangereux. Pour beaucoup, la seule solution possible passait par une renégociation. Mais une renégociation rapide – du moins qui ne s'éterniserait pas – et réelle – c'est-à-dire qui ne se contenterait pas de simples retouches cosmétiques aux accords de paix. L'important était d'enclencher une dynamique et de faire en sorte que les choses avancent, car de même qu'une bicyclette tombe lorsqu'elle n'avance pas, le processus risquait de périlcliter si rien de nouveau n'était engagé.

D'un côté, les partisans d'Álvaro Uribe, le prédécesseur de Santos, accusaient le gouvernement de vouloir passer en force au risque de plonger le pays dans une grave crise politique. De l'autre, le gouvernement soupçonnait que ces derniers n'aient aucune intention réelle de négocier un nouvel accord et ne cherchent qu'à gagner du temps, augmentant par là même les risques de rupture du cessez-le-feu, tant les dirigeants des FARC peinaient à contrôler leurs troupes en proie à l'incertitude.

En un temps record – moins de deux mois – le président Santos a engagé des discussions avec les partisans du « non », a négocié un nouvel accord avec les FARC, puis a signé (le 24 novembre) et fait ratifier ce nouvel accord par la Chambre des représentants et le Sénat (les 2 et 3 décembre).

Pour l'opposition, le président Santos est toutefois passé en force et la décision de la Cour constitutionnelle de ne pas s'opposer à ce qu'une procédure de *fast-track* soit adoptée, dans le but d'accélérer la mise en œuvre des accords de paix, n'a fait que renforcer leur mécontentement.

La polarisation de la population vis-à-vis des accords de paix est telle que beaucoup craignent que l'opposition ne fasse traîner les choses jusqu'à l'élection du prochain président de la République, en mai 2018. Le compte à rebours a déjà commencé et le temps presse. Depuis la ratification des nouveaux accords de paix, le 3 décembre dernier, les FARC disposent de cent quatre-vingt jours pour se démobiliser. Or elles rechignent à l'idée de rendre les armes tant que la loi d'amnistie n'est pas votée.

Le post-conflit risque d'être d'autant plus compliqué qu'au cours de ces derniers mois, le contexte national et international a également subi quelques turbulences et les astres ne sont plus autant alignés qu'ils l'étaient au début des négociations de paix. Du côté des FARC, ce que certains craignaient est malheureusement en train d'arriver : plusieurs commandants des FARC sont officiellement entrés en dissidence. Du côté de l'Armée de libération nationale (ELN), les négociations n'ont toujours pas repris officiellement, tandis qu'un accord avait été conclu le 30 mars 2016 et que les négociations étaient censées débiter quelques jours plus tard. En fait, la question des otages continue d'entraver les pourparlers. Une énième reprise des négociations a été annoncée pour le 10 janvier 2017 à Quito (Equateur), mais nombreux sont ceux qui n'osent plus vraiment y croire. Du côté des soutiens au post-conflit, enfin, certains pays pourraient également revoir leurs plans. L'Union européenne a officiellement annoncé qu'elle maintiendrait ses engagements (un fonds de quelque cent millions d'euros destinés à la Colombie), mais beaucoup redoutent qu'avec l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche, les Etats-Unis ne remettent en cause un certain nombre d'engagements pris par le président sortant Barack Obama.

L'année 2016 restera très certainement gravée dans les livres d'histoire de la Colombie. Après une année de suspens et de rebondissements, les accords de paix définitifs entre le gouvernement colombien et les FARC ont enfin été signés et ratifiés par le Parlement. Le processus fut long et douloureux, mais une page de l'histoire colombienne a sans doute été tournée. Toutefois, l'histoire pourrait bégayer car certains nuages sombres se profilent déjà à l'horizon. Les premières fissures à l'intérieur des FARC sont officiellement apparues et les assassinats de leaders sociaux et autres défenseurs des droits de l'homme sont en forte augmentation. Nul doute que les prochains mois d'ici à l'élection présidentielle de mai 2018 seront déterminants pour l'avenir du pays. Si les accords de paix ne sont pas mis en œuvre rapidement, la Colombie pourrait se retrouver aux prises avec ses vieux démons et vivre une période compliquée. En revanche, si les mesures contenues dans les trois cent dix pages des accords de paix sont rapidement appliquées, le pays pourrait alors enfin connaître la paix, une paix dont tout le monde espère qu'elle sera ferme et définitive.